

## Communiqué de presse du 21 septembre 2022

### Plainte contre Prométerre : inacceptable !

Par le biais de son président, l'association Ecologie et Altruisme a annoncé déposer une plainte pour escroquerie contre Prométerre accusé d'avoir envoyé un « tous-ménages mensonger et trompeur ». Sans fondement juridique aucun, cette démarche n'est qu'un moyen de pression inacceptable lancé par un activiste en mal de visibilité médiatique.

Le 21 septembre au matin, Prométerre a été sollicité par les médias au sujet d'une plainte (pénale et civile) déposées contre elle pour escroquerie. Signée par Anoushavan Sarukhian en son nom propre, ainsi qu'en sa qualité de président de l'association Ecologie et Altruisme, cette plainte considère que, Prométerre, « par le tissu de mensonges communiqué de manière éhontée à toute la population vaudoise, a astucieusement induit en erreur un nombre colossal de citoyens afin d'apporter un enrichissement illégitime aux agriculteurs qui pourront se permettre de faire de l'argent sur la souffrance des animaux pendant les 25 prochaines années. »

Impliqué dans une affaire relative à l'utilisation des armoiries de la ville de Lausanne lors d'une marche antispéciste qui attendait 3000 manifestants mais n'en a attiré que 300, Anoushavan Sarukhian termine sa plainte par la phrase suivante : « En véhiculant sa propagande mensongère et trompant les agriculteurs qui auraient pu bénéficier financièrement de cette initiative et les poussant ainsi à voter contre celle-ci [Prométerre] a gravement porté atteinte aux intérêts de ceux-ci. » Sans préjuger de la suite que le ministère public donnera à cette plainte qui, dans le même paragraphe, accuse Prométerre d'apporter un enrichissement illégitime aux agriculteurs tout en lui reprochant de porter atteinte aux intérêts financiers de ces mêmes agriculteurs, l'Association de promotion des métiers de la terre du canton s'étonne de voir le président d'une association maîtriser aussi peu les règles du droit. En effet, l'escroquerie implique une atteinte aux intérêts pécuniaires des personnes prétendument trompées et un enrichissement (le comité du NON défend le statu quo) illégitime (vendre des produits agricoles est totalement légitime) de l'auteur.

A la lecture de cette plainte, il apparaît clairement que ce texte n'est qu'un moyen de pression inacceptable lancé par un activiste en mal de publicité. Les propos dénoncés comme des mensonges par M. Sarukhian ne sont que les arguments répétés depuis des mois par les opposants à l'initiative dite « contre l'élevage intensif ». Ces arguments ont été développés dans les médias, lors des émissions de débat, sur du matériel de campagne et sur les réseaux sociaux. On peut ne pas les apprécier et les combattre, mais tenter de museler le monde paysan en lançant des plaintes infondées lors de la campagne de votations relève de méthodes indignes du processus politique suisse.

Prométerre maintient l'argumentaire développé dans son tous-ménages. Notre association affirme aussi sa volonté de ne pas plier devant ces démarches douteuses qui vont à l'encontre du débat démocratique et confirme qu'elle continuera, dans le futur, à combattre avec toute son énergie, les initiatives contraires aux intérêts des agriculteurs. Elle étudie enfin la possibilité de déposer à son tour une plainte pénale.

#### Renseignements complémentaires

Claude Baehler, président, 079 274 00 61, [c.baehler@prometerre.ch](mailto:c.baehler@prometerre.ch)

Luc Thomas, directeur, 079 779 30 83, [l.thomas@prometerre.ch](mailto:l.thomas@prometerre.ch)

Alexandre Truffer, responsable de la communication, 079 508 87 57, [a.truffer@prometerre.ch](mailto:a.truffer@prometerre.ch)